

ACTUALISER SON DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Durée

1 journée

Public concerné

Employeurs agricoles

Effectif

De 6 à 10 stagiaires

Prérequis

Connaissance informatique de base (Excel)

Objectif pédagogique

Etre capable d'actualiser son Document Unique d'Évaluation des Risques

Programme de la formation

- Exprimer les mesures de prévention réalisées depuis la réalisation du DUER, et le changement de comportement des personnes
- Savoir intégrer l'évolution de la réglementation en rapport avec le Document Unique d'Évaluation des Risques
- Savoir repérer des situations à risques et proposer des mesures de prévention
- Découvrir et s'approprier des techniques pour améliorer les conditions de travail de son entreprise.

Moyens pédagogiques

La formation s'appuie sur la réglementation en vigueur et des échanges sur retours d'expériences et cas pratiques.

Suivi de l'action

Feuilles d'assiduité signées par demi-journée par le stagiaire et le formateur
Attestation de fin de Formation

Contrôle et validation de l'action

La mise à jour de son Document Unique permet de valider l'apprentissage.

Moyens d'encadrement

Expert confirmé

Prix

Prise en charge pour les contributeurs VIVEA
175 € (pour autres personnes)

Dates et lieux

Période avril et décembre
Caen - St Lô
Contacter MSA Services